

Prüfung zur Erlangung des Facharzttitels Nephrologie – Prüfungsablauf

Examen pour l'obtention du titre de spécialiste en néphrologie - déroulement

Die Prüfung umfasst drei Teile und dauert insgesamt 50 Minuten. L'examen durera 50 minutes et se déroulera en trois parties.

1. Teil (25 Minuten): grosser Fall

Première partie (25 minutes): grand cas

- > Vorstellung klinischer Situationen durch einen Prüfer mit folgenden Schwerpunkten:
- Présentation d'un cas clinique par un examinateur durant laquelle le candidat doit discuter:
 - Pathophysiologie / pathophysiologie
 - Differentialdiagnostik / le diagnostic différentiel
 - ergänzende Zusatzuntersuchungen / les investigations complémentaires
 - therapeutische Massnahmen / la prise en charge thérapeutique
 - 2 ergänzende Fragen aus den im Vorfeld zugeteilten wissenschaftlichen Publikationen (10 Publikationen) / 2 questions complémentaires des publications scientifiques envoyées au candidat auparavant (10 publications)

2. Teil (15 Minuten): kleiner Fall

Deuxième partie (15 minutes): petit cas

- > Befragung zu mehreren klinischen Situationen mit unterschiedlichen Schwerpunkten
- le candidat sera interrogé sur des petits cas demandant des réponses courtes concernant plusieurs sujets de néphrologie

3. Teil (10 Minuten): Artikel

Troisième partie (10 minutes): article

- ➤ Der Kandidat soll eine von 10 im Vorfeld bekannten wissenschaftlichen Publikationen zusammenfassen und kommentieren.
- le candidat sera interrogé sur un des dix articles qui lui ont été transmis pour lecture. Il sera demandé de résumer l'article et de le commenter.

Offizielle Prüfungssprachen: Französisch, Deutsch oder Englisch. Jeder Kandidat darf sich in seiner Muttersprache ausdrücken, sofern diese eine der drei offiziellen Prüfungssprachen ist.

Langues officielles de l'examen: le français, l'allemand et l'anglais. Chaque candidat pourra s'exprimer dans sa langue maternelle et si l'un des examinateurs ne la parle pas, ils pourront communiquer en anglais.

Der Präsident der Prüfungskommission / Le président de la Commission des Examens Prof. Dr. med. Michael Dickenmann